



Féchy, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2021  
RELATIF AUX AUTORISATIONS DELEGUEES A LA MUNICIPALITE

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc composée de Monsieur Michael Atkinson, président et rapporteur, Monsieur Samir Lahzami et Madame Marie-José Pierroz, membres, s'est réunie le 30 novembre 2021 à la salle de la Municipalité afin de consulter ce préavis.

Monsieur Andreas Meyer, syndic, Madame Rachel Aubert, Madame Ziba Salangros et Monsieur Jean-Pierre Moret étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions.

Après délibération, la Commission ad hoc constate que les montants sont les mêmes que ceux utilisés pour la législature précédente. Elle recommande donc à l'unanimité au Conseil Général d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc

Le Président  
Michael Atkinson

Les membres  
Samir Lahzami

Marie-José Pierroz